

Communiqué de presse

EMS

Par le dépôt d'une pétition, le personnel des EMS continue à revendiquer l'égalité de traitement pour les fonctions en bas de l'échelle salariale et des effectifs en suffisance.

Le mouvement se poursuit

Initié cet automne 2014, le personnel des EMS s'est à nouveau réuni le 21 mai 2015. A l'unanimité, il a été décidé de lancer une pétition pour la suppression de la classe 4, l'application de l'Initiative 125, et la consultation du personnel pour une adhésion à la Caisse de pension CPEG comme le prévoit la loi (LGEPA). Cette pétition a été déposée ce jeudi 25 juin auprès du Grand Conseil, avec un total proche des 1000 signatures. Toutefois la récolte se poursuivra jusqu'à la rentrée, auprès de plus de 50 EMS. En un mois, plus de la moitié des EMS sont représentés. La récolte de signatures continue à courir.

L'inégalité salariale s'est creusée avec le temps

Les employé-e-s de maison, aides de maison, femme de chambre, employé-e-s de restaurant, cafétéria, employé-e-s de cuisine des EMS se sentent vraiment les oublié-e-s de la grille salariale, en application dans tout l'Etat, dans les établissements publics autonomes et dans les secteurs subventionnés.

Le système d'évaluation des fonctions (SEF), gelé depuis 2010, a eu pour effet de créer des inégalités de traitement. En effet, beaucoup de revalorisations, d'octroi de primes, de formation ou de décisions de directions ayant eu pour effet de changer la classe de salaire ont été prises sans avoir été validées par le SEF.

Les bas salaires aux HUG ont obtenu des formations internes, des suppressions de classe de salaire par regroupement de fonction, ce qui a permis de supprimer la classe 4, voir même la 5. La Clinique de Joli-Mont en a fait de même pour la classe 4. A IMAD, pour l'aide à domicile, le personnel a été formé, des passerelles ont été mises en place, et toutes les fonctions y compris celles des aides pratiques et des livreurs-euses sont classées en dessus de la 4. Au sein des EMS, certains établissements ont même décidé de leur propre chef de revaloriser des fonctions de leur service de restauration.

Il est temps de rétablir une justice pour ce personnel

Il est temps de prendre en considération les revendications concernant l'inégalité de traitement entre les fonctions similaires et, tout comme pour les aides-soignant-e-s, de reconnaître l'évolution de la profession et du contexte des EMS. Comme chacun-e le sait, nous ne pouvons plus vraiment parler de lieu de vie, mais de lieu « de soins » avec des prises en charge de plus en plus lourdes, médicales et psychiatriques. Tout le personnel est impliqué et confronté à ces situations de nos aîné-e-s, du haut en bas de l'échelle. La question des effectifs fait aussi partie de cette revendication et il est temps de mettre en application la volonté populaire exprimée par le dépôt de l'IN 125.

Il est temps de penser aussi aux bas salaires, et pas seulement à ceux des cadres et à leur 14^e salaire. La prolifération des cadres coûte cher et certains personnels des services de l'Etat et établissements publics autonomes ont 3, voire 4 hiérarchies au-dessus d'eux.

Tout le monde se renvoie la balle pour des raisons budgétaires – aux député-e-s de trancher

Le personnel souhaite cette fois être entendu par les député-e-s, les différentes autorités, commissions paritaires des EMS et les directions des EMS, renvoyant leur demande de suppression de classe 4 et d'effectifs supplémentaires aux problèmes de moyens financiers insuffisants.

Genève, le 25 juin 2015

Pour tout renseignement

Mirella Falco, SIT

Marguerite Bouget, SYNA

Corinne Béguelin, SSP

Yves Mugny, Unia